



HAL
open science

Quelques réflexions sur la spatialisation des normes de genre comme outil d'analyse des résistances sociales

Sylvette Denèfle

► **To cite this version:**

Sylvette Denèfle. Quelques réflexions sur la spatialisation des normes de genre comme outil d'analyse des résistances sociales. Genre récits et usages de la transgression, 2020, 9791032002810. hal-03482918

HAL Id: hal-03482918

<https://hal.science/hal-03482918v1>

Submitted on 16 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sylvette Denèfle 2020 "Quelques réflexions sur la spatialisation des normes de genre comme outil d'analyse des résistances sociales" in Dir. N.Cadene, K.Lambert, M.Lapied, *Genre récits et usages de la transgression*, PUP, Aix-en-Provence, 2020, p.81-94

La ville, forme dominante du peuplement actuel, rassemble une grande majorité de la population dans tous les pays. Par sa prédominance économique, elle concentre les rapports sociaux et abrite la plupart des évolutions sociétales récentes. Elle se construit largement sur le modèle de la modernité avec une recherche de rationalisation des productions, de développement des techniques, de gestion des espaces et des réalisations sociales et politiques. Elle est aujourd'hui la forme la plus courante des processus de mondialisation et, même dans les cultures qui rejettent les modèles occidentaux, elle en reste la vitrine la plus manifeste. En cela, la ville exprime les idéologies dominantes et l'ensemble des normes qui les organisent. Non seulement elle les reflète mais elle les matérialise et leur donne une réalité spatiale qui les renforce. Il en est des normes de genre comme de toutes les autres et c'est pourquoi le croisement entre études urbaines et études sur le genre constitue un outil d'observation privilégié des rapports sociaux de sexe.

Les recherches menées depuis une vingtaine d'années dans cette perspective ont, notamment, mis en lumière un paradoxe déterminant : alors que la ville moderne semble organiser des politiques républicaines d'égalité et de liberté, les normes de genre, invisibilisées par la technicité des politiques publiques, demeurent celles de la discrimination des femmes. La ville dont on a pensé qu'elle pouvait émanciper les femmes par son bouillonnement social et ses ruptures avec l'ordre traditionnel rural et chrétien du XIX^e siècle, reproduit en fait le dimorphisme inégalitaire des rapports sociaux de sexe en le spatialisant. Les réalités quotidiennes demeurent celles d'un usage très différencié des lieux selon le sexe, qui est manifeste lorsque l'on considère les questions politiques, économiques, sécuritaires ou urbanistiques mais qui n'est encore que trop peu pris en compte. La faible conscience des discriminations de sexe, mais également les aménagements proposés pour y pallier, reflètent de façon particulièrement significative le poids des modèles idéologiques inégalitaires qui établissent les assignations de rôles de sexe et leur invisibilité.

Analyser les formes spatiales de la ville, dans la perspective du genre, permet donc de mettre en évidence les écarts importants entre les pratiques sociales et les discours idéologiques qui les justifient. C'est une approche éclairante pour comprendre les résistances collectives aux évolutions égalitaires des normes de genre.

Nous essaierons ici d'analyser ces résistances en montrant leur effectivité dans les politiques urbaines en France et dans le monde, puis les difficultés des modes d'explication scientifiques de ces situations dans le champ des études sur le genre, pour souligner la transversalité des différences

sexuées qui fondent les ordres sociaux et font de la question du genre un déterminant essentiel du politique.

1- Les politiques urbaines récentes et les normes de genre

À l'heure actuelle, la plupart des politiques urbaines s'ancrent, en France, dans des objectifs de lutte contre les discriminations au nom des principes républicains de « Liberté, Égalité, Fraternité ». Ces politiques publiques tendent à la réalisation de services, aménagements, équipements pour permettre à tout un chacun un épanouissement optimum, dans une logique égalitariste qui caractérise les démocraties occidentales. À l'évidence, la ville n'est pas égalitaire et c'est précisément pourquoi les politiques publiques s'appliquent à améliorer la situation. Les quartiers d'habitat social n'ouvrent pas les mêmes possibilités à leurs habitants que les quartiers favorisés ; les équipements de loisir, de services, de commerce, de formation ne sont pas équitablement répartis dans l'espace urbain ; les transports ne desservent pas également tous les secteurs, pour ne prendre que quelques exemples de la spatialisation urbaine des inégalités sociales. Et, au moins depuis les années 1980, l'État, en instituant la « politique de la ville », mène des actions d'amélioration de ces situations souvent discriminatoires et s'engage de plus en plus à en lisser les effets au nom de l'équité. Ces choix s'appliquent depuis une petite vingtaine d'années seulement à la variable de sexe qui a la particularité de traverser tout l'ensemble social et peut donc aisément se fondre parmi les autres facteurs d'inégalité. La pauvreté, la vieillesse, la mobilité ne paraissent pas spécifiquement féminines alors même que les sciences sociales ont largement montré qu'elles le sont¹. Elles ont souligné également les réalités fortement différenciées de la ville selon que l'on est une femme ou un homme. Les exemples en sont innombrables : les conditions de logement, les lieux de loisir, les moyens de transport, les pratiques de développement durable, les noms des rues, l'insécurité nocturne, le harcèlement sexuel dans la rue, l'accès aux mandats politiques, etc.

Les décideurs publics sont de plus en plus conscients du caractère discriminatoire de ces constats, longtemps minorés socialement. Sous l'influence des politiques européennes notamment, l'exigence d'égalité entre les femmes et les hommes a conduit les États à des mesures de parité, dans les politiques urbaines, à des choix d'aménagement que l'on veut égalitaires.

C'est ainsi que certaines collectivités territoriales s'essaient à réaliser des aménagements prenant en compte la place des femmes dans la ville. Ce changement est porté, en France, par des élu.e.s

¹ Voir par exemple *Patrimoine des ménages : nouveau contexte, nouveaux enjeux*, Économie et Statistique n°472-473 décembre 2014, INSEE ; Françoise Milewski, Hélène Perivier, « Travail des femmes et inégalités », *Revue de l'OFCE*, n°90 ; Christophe Gibout, « La « sur-mobilité » une question de genre ? », in Sylvette Denèfle (dir.), *Femmes et villes*, Tours, PUF, 2004, p.155-165.

sensibles aux questions sociales, par les militantes, mais reste encore très marginal². Ailleurs, il prend l'aspect d'expérimentations urbanistiques, comme c'est le cas par exemple en Allemagne ou en Autriche³, avec des projets d'urbanisme et d'architecture à la fois réservés à des conceptrices et en direction des femmes. Dans les pays du nord de l'Europe, comme en Scandinavie⁴, il s'écrit essentiellement en termes de « bonnes pratiques » qui tendent à régir les comportements sociaux pour parvenir à des démocraties apaisées d'un ordre équitable bien davantage qu'égalitaire. En Italie, dans les années 1990, des luttes féministes ont porté la mise en place, dans plusieurs villes, des politiques que l'on a appelées du « temps des villes » qui soulevaient, à travers l'organisation des services publics, des questions importantes concernant les rôles sociaux assignés aux femmes et aux hommes⁵.

Ailleurs dans le monde, les expériences se développent surtout à partir des années 2000. Le Canada, les pays d'Amérique Latine, certains pays d'Asie comme la Corée du Sud ou les Philippines, activent tout à la fois la recherche et les expériences de politiques urbaines prenant en compte le genre⁶. Les institutions internationales⁷, comme l'ONU, montrent tardivement une attention à ces problèmes et se focalisent davantage sur les pays en développement que sur le monde occidental.

À partir de la deuxième décennie du XXI^e siècle, les travaux de recherche et les expérimentations de politiques urbaines durables ont vraiment commencé à se développer. On voit se multiplier les colloques⁸, les publications⁹, les thèses¹⁰ qui sont relayés par les médias et servent de soutien aux

² Rennes, Lormont, Paris en sont des exemples plus ou moins accomplis.

³ Voir Christine Bauhardt, *Räume der Emanzipation*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2004 ; Doris Damyanovic, *Frauen und Männer unterwegs. Leitfaden zur Umsetzung von Gender Mainstreaming in der Wegenetzplanung in Gemeinden am Beispiel der Gemeinde*, Hermagor, Hermagor-Pressesegger See, 2005 ; Anke Schroder, Barbara Zibell, *Auf den zweiten Blick. Städtebauliche Frauenprojekte im Vergleich. Frankfurt am Main, Berlin, Bern, Bruxelles, New York, Oxford*, 2004.

⁴ Liisa Horelli, « European women in defence of place – with a focus on women's resource centres in Finland », *Development*, 45.1, 2002, p.137- 143 ; Christine Hudson, Malin Ronnblom, « Regional development policies & the constructions of gender equality – the Swedish case », *European Journal of Political Research*, Vol. 46 No. 1, 2007, p. 47-68.

⁵ Teresa Boccia, « Le temps des villes dans les pratiques développées en Italie », *Grand@ngle, trimestriel du Groupe Communiste et Partenaires de la ville de Marseille* oct., nov., déc. 2001. Malheureusement, les difficultés économiques des années récentes ont justifié l'abandon de ces choix politiques dans la plupart des villes qui les avaient soutenus.

⁶ Sylvette Denèfle (dir.), *Utopies féministes et expérimentations urbaines*, Rennes, PUR, 2008.

⁷ Urban Women, UNHabitat Rio de Janeiro 2010, Women World Workshop, Madrid, 2008.

⁸ Colloques internationaux à Tours en 2002 et 2006, biennales Masculins/Féminins à Bordeaux en 2010, à Grenoble en 2012, à Angers en 2014, par exemple.

⁹ Sylvette Denèfle, *Femmes et villes*, op. cit. ; Sylvette Denèfle, *Utopies féministes et expérimentations urbaines*, op. cit. ; Yves Raibaut, « De nouveaux modèles de virilité : musiques actuelles et cultures urbaines », in Daniel Welzer-Lang, Chantal Zaouche-Gaudron, *Masculinités : état des lieux*, Paris, Eres, 2011, p.149-161 ; des numéros de revues comme *Travail, Genre et Sociétés*, n°33, 2015, par exemple.

décideurs désireux de prendre en compte le genre dans les politiques urbaines. Plus récemment, les mouvements écologiques appuient leurs revendications sur la nécessité de politiques plus justes et plus consensuelles que celles que produit le néo-libéralisme.

Cent-quatre-vingt-sept collectivités territoriales ont, en France, signé la « Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale » soutenue par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), par exemple.

On pourrait donc penser que l'égalité entre les femmes et les hommes progresse et que les normes sexuées dans l'espace public s'homogénéisent.

Mais c'est précisément l'étude de ces évolutions qui fait ressortir le paradoxe des résistances sociales à l'évolution des normes de genre. En effet, la plupart des aménagements proposés ou réalisés tendent à faciliter la vie des femmes, à leur permettre de faire plus aisément les doubles journées que leur imposent leurs assignations sociales au domestique¹¹, à éviter les violences qu'elles subissent dans la rue¹², à assurer au mieux les tâches de services aux personnes qu'elles assument, pratiquement seules¹³. Pire, lorsque des politiques d'aménagement à visée sociale projettent des lieux ou des équipements de loisir, les réalisations se trouvent essentiellement utilisées par des hommes¹⁴. De même, les politistes ont largement montré que toutes les mesures électorales en faveur de la représentation paritaire des femmes aboutissaient à des impasses, voire parfois à des reculs de représentation¹⁵.

Nous nous trouvons donc devant un paradoxe que les politiques urbaines matérialisent parfaitement : l'idéologie politique égalitariste de notre société a produit un appareil législatif, voire réglementaire, qui semble s'opposer aux assignations jugées discriminatoires des rôles de sexe mais qui, pour faire très court, confortent l'enfermement des femmes dans le domestique. Des politiques urbaines sensibles à ces injustices proposent d'en réduire les conséquences. Et pourtant les femmes

¹⁰ Édith Gaillard, *Habiter autrement : des squats féministes en France et en Allemagne. Une remise en question de l'ordre social*, Tours, thèse de sociologie, Université François-Rabelais, 2013.

¹¹ L'abaissement des trottoirs pour les poussettes est la synthèse schématique mais significative de ces logiques de « bonnes pratiques ».

¹² Le Québec s'est particulièrement illustré dans ces opérations de veille et protection des femmes dans les rues.

¹³ Les politiques du temps des villes ont été significatives de cette façon de réorganiser les services pour faciliter les démarches ou les déplacements des travailleuses du service aux personnes, notamment.

¹⁴ Yves Raibaut, *Géographies et homophobies*, Paris, A. Colin, 2013, p.149-161.

¹⁵ Judith Butler, Joan W. Scott (ed.), *Feminists theorize the political*, New York, London, Routledge, 1992 ; Éléonore Lepinard, *L'Égalité introuvable*, Paris, PFNSP, 2007 ; Mariette Sineau, *Femmes et pouvoir sous la V^e République*, Paris, PFNSP, 2011 ; Nicole Roux (dir.), *Rien sans elles, De la parité en politique*, Nantes, Atalante, 2004.

ne parviennent pas à une émancipation qui rendrait inutiles les politiques de protection sécuritaire, de contraintes de quotas féminins, de partage des temps de vie, de parité dans l'accès aux décisions, etc.

Nous sommes dans une situation où les pratiques sociales sont déconnectées du droit et où cependant le discours public veut l'ignorer. C'est ce phénomène que nous considérerons dans la suite sous le terme de « résistance » et que nous essaierons d'éclairer.

Car ce paradoxe hante tous les débats féministes. D'un côté, on fait valoir les évolutions positives et l'on se félicite de tous les progrès accomplis vers l'égalité de sexe. De l'autre, on constate que cette égalité est toujours reportée à un avenir prometteur qui interviendra lorsque tout le monde sera suffisamment formé à ces logiques.

Cette situation est la forme actuelle que prend l'idéologie du dimorphisme sexué défavorable aux femmes : il est constaté, bien qu'il soit nié en droit. Sa correction est considérée comme accomplie, bien qu'elle soit reportée à un futur indéterminé. La dénonciation des violences faites aux femmes montre, par son actualité et sa crudité physique, combien reste inachevée l'égalité où que ce soit dans le monde.

L'émancipation des femmes occidentales reste largement à réaliser malgré les progrès du droit et la détermination des discours.

2- La question des normes de genre est au fondement de tout ordre social

Pour prendre en compte la difficile question de la naturalisation de la bi-sexuation, les chercheuses ont montré qu'il fallait déconstruire la sexuation et différencier le sexe biologique et le sexe social. La construction sociale des identités de sexe, le genre, est donc entrée dans le champ scientifique pour en devenir un axe fondamental. Le genre repense le biologique à l'aune de la vie collective. De même, mais dans une mesure moindre, la bi-sexuation biologique a commencé à fléchir en étant, plus récemment, remise profondément en cause par les recherches sur les sexualités, fortement et médiatiquement impulsées par les mouvements *Queer* et leur critique de l'hétéro-normativité. Les mouvements militants *Queer* ont secoué la boîte noire et aveugle des pratiques sexuelles, en mettant en évidence leurs dimensions sociales.

La dislocation de la bi-sexuation est certainement une évolution importante dans la pensée de la différenciation sexuée, en ce qu'elle déconstruit totalement le naturalisme et éclaire tout au contraire le caractère d'abord social de ces questions.

Ces évolutions interprétatives qui font passer d'une lecture en termes de rapports sociaux de sexe inégalitaires, voire discriminatoires, à une lecture profondément sociologique des sexualités, montrent que la question des résistances sociales à l'indifférenciation sexuée ne peut être ramenée à la seule dimension d'un conflit contextuel. Une formation à l'indifférenciation normative de genre, fut-elle généralisée et donnée à tous les enfants dès la naissance, ne modifiera pas un ordre social idéologiquement inégalitaire, que seul un changement profond de l'ordre social peut bouleverser.

Car la dimension fondamentalement collective et idéologique de la différenciation sexuée doit être pensée dans la transversalité du politique sur le temps long de l'Histoire.

Nous avons connu, en effet, essentiellement des civilisations où l'organisation des pouvoirs était en lien avec l'accumulation de biens et favorable aux hommes. Ces sociétés donnent une place importante à l'héritage et au travail et cela implique des contraintes sur les collectifs et sur les sexualités car dans une société où la transmission de l'héritage importe, la filiation est strictement liée à ces réalités économiques, ce qui détermine les normes des comportements sexuels individuels. De cette inscription dans l'histoire longue, les sociétés occidentales gardent des principes qu'elles érigent en règles morales : la monogamie, par exemple ou l'hétérosexualité.

De la même façon, les sociétés, qu'elles soient monogames, polygames, à castes, esclavagistes, démocratiques ou autres, font peser sur les individus des normes de la sexualité qui varient dans le temps et à travers les cultures mais qui font une place déterminante à la légitimation de la reproduction. Ce droit d'appartenance à la société conditionne très fortement la liberté sexuelle des femmes et des hommes.

L'Occident, à travers les grands monothéismes, a construit les systèmes idéologiques qui ont fondé ses pratiques coercitives. La modernité et ses exigences de libre arbitre et d'égalité a fortement déstabilisé ces modèles religieux, et donc l'organisation familiale qui leur était liée. La monogamie n'est plus stricte pour le temps de la vie, la filiation n'est plus étroitement liée au mariage qui n'est plus nécessairement hétérosexuel, pour ne reprendre que les évolutions récentes. Clairement aussi, les évolutions techniques, comme les marqueurs ADN, la gestation pour autrui ou les procréations médicalement assistées ont perturbé une morale établie sur un temps beaucoup plus long et dans des sociétés où ce niveau technique n'était pas atteint.

Pourtant, dans le même temps, les logements continuent à être conçus pour des familles nucléaires hétérosexuelles dans lesquelles les femmes et les hommes occupent des positions très différenciées. Les politiques publiques s'efforcent de proposer des aménagements qui satisfont des demandes sociales exprimant plus les différences des rôles de sexe que leur similitude. Tant que les valeurs qui

sous-tendent les normes collectives font consensus, les politiques qui les organisent, invisibilisent leurs particularités.

Sur les territoires qui expriment, dans toutes leurs diversités, l'ordre social et les désordres possibles, les conceptions de l'alliance monogame et de l'égalité des femmes et des hommes conduisent à la famille nucléaire qui impose nos formes d'habitat alors que les sociétés polygamiques doivent produire des habitations de type satellitaires, comme les cases d'Afrique de l'Ouest, par exemple où une concession comprend l'habitation centrale masculine autour de laquelle se trouvent les habitations des épouses dans une cour commune. Les sociétés où la contrainte sexuelle pèse fortement sur les femmes, produisent des habitations sans ouverture sur l'extérieur et des espaces publics peu mixtes¹⁶. Les sociétés rurales referment les espaces de l'intimité au sein du groupe familial alors que les sociétés contemporaines les referment sur l'appartement, voire la seule chambre des parents.

Les sociétés hétérosexuelles qui tolèrent la prostitution féminine en construisent la localisation : maisons closes, quartiers de ville, horaires nocturnes, parkings de mini bus, *etc.* alors qu'elles nient l'ensemble des pratiques homosexuelles par une absence ou une marginalisation de leurs localisations publiques. Les sociétés qui tolèrent l'homosexualité ou le pluri-partenariat sexuel leur ouvrent des lieux de déviance, comme certains bars ou boîtes mais les entourent d'une réprobation symbolique alors que, si ces pratiques sexuelles sont rejetées, les lieux où elles pourraient se dérouler passent totalement dans une clandestinité coupable et ne peuvent plus avoir pignon sur rue.

C'est ainsi, également, que « l'occupation bourgeoise » des logements en location exclue les déviances. Il y a quelques années encore, la location d'un logement par un couple homosexuel était quasi impossible. L'évolution législative a modifié cette exclusion sans toutefois permettre de la dépasser.

Les lieux des rencontres amoureuses¹⁷, pour prendre un autre exemple, se déplacent de la famille vers le travail, et des lieux publics de loisir aux cercles privés fermés, selon qu'elles soient considérées ou non comme conformes à l'ordre social.

¹⁶ Voir par exemple les études de Farida Naceur et Nassima Dris in Sylvette Denèfle, *Femmes et villes*, *op. cit.* p.249 et 249.

¹⁷ Par exemple Michel Bozon, François Héran, *La Formation du couple*, Paris, La Découverte, 2006.

En fait, non seulement la ville reflète l'ordre social mais elle organise également les seuils de la tolérance aux déviances. L'image des espaces urbains construit radicalement l'expression des normes sociales. Et c'est tout aussi vrai des quartiers mal famés que des quartiers sensibles.

Si l'on en revient à la ville contemporaine, expression d'une société qui prend la liberté et l'égalité pour principes fondamentaux et/ou pour objectifs, elle porte des politiques qui vont tendre à corriger ce qu'on considère comme discriminations par rapport à ces principes, mais laisse aveugle ce que l'ensemble social ne peut accepter.

« Tous les êtres humains sont égaux en droit », cette expression universaliste ne présuppose rien sur le fait de savoir qui est un être humain, à partir de quel âge, jusqu'à quel niveau de validité, *etc.* Et l'on sait que les femmes, les Noirs, les enfants, les handicapés n'ont pas toujours eu les caractères de l'humanité moderne, essentiellement considérée comme rationnelle.

« Le mariage est monogame et peut unir deux personnes, quel que soit leur sexe biologique » ne nous dit rien sur le pluri-partenariat, la pédophilie, la zoophilie, les obligations de cohabitation, par exemple, mais cela déstabilise fortement l'hétéro-normativité, sans toutefois modifier grandement les formes familiales et en conséquence le type d'habitation qui leur sont associées.

Tout comme l'égalité d'accès à l'emploi ne distingue pas, en droit, les femmes et les hommes, mais s'applique cependant fort différemment selon le sexe, l'égalité juridique des femmes avec les hommes ne modifie pas fondamentalement la légitimité sexuelle, donc les normes de genre et partant son expression spatiale sur les territoires.

Lorsqu'on examine les politiques publiques, et plus spécifiquement les politiques urbaines, on note qu'elles ne réinterrogent pas les valeurs sous-jacentes à notre organisation sociale mais tout au contraire qu'elles les confortent en tentant de leur donner de la cohérence entre elles. Par exemple, le politique s'attachera à répondre à la question : « comment permettre aux femmes une utilisation paisible de la ville, la nuit ? ». Des balades nocturnes seront proposées, des réaménagements de l'éclairage public, des patrouilles policières... Mais il paraît clairement que ces dispositifs peinent à s'imposer à l'ensemble social qui considère que l'utilisation sans raison convenue de l'espace public est malvenue la nuit pour les femmes et qu'il n'est pas totalement anormal que certains hommes s'y conduisent en prédateurs sexuels.

Les politiques urbaines qui visent à sécuriser les espaces publics développent des aménagements systématiques de l'espace, des éclairages, des surveillances vidéo, par exemple, qui déclinent les

lignes des déviances sur des modèles du contrôle social sur les individus, ce qui renforce considérablement tous les conformismes sociaux¹⁸.

Le sens commun, mais aussi souvent les chercheurs, voient dans ces attitudes l'expression des stéréotypes de sexe qu'on espère faire évoluer en élevant le niveau général de formation. Leur mise en évidence dans les politiques urbaines en fait ressortir la constance et la pérennité. Et l'analyse de leurs fondements montre surtout leurs liens complexes avec l'ensemble de l'organisation sociale relativement peu modifiée qui en fait des conséquences bien davantage que des causes. Il est certainement préférable de soulager le malade plutôt que de le laisser souffrir mais cela ne guérit cependant pas la maladie.

Si, pour prendre un autre exemple, nous considérons le logement, il est conçu, financé et construit selon des modèles qui renforcent les structures familiales et le modèle social dominant de la réalisation d'une vie familiale unissant parents (de même sexe ou non) et enfants dans un logement commun et pour des activités partagées. Il représente dans l'espace une conception de la sexualité monogamique intime des adultes et une sexualité différée pour les plus jeunes à d'autres lieux ou d'autres périodes de leur vie. Il représente dans l'espace, à date relativement récente, une vie commune autour des repas ou des loisirs qui est le centre des rencontres familiales. Il sépare assez rigoureusement les espaces professionnels et la vie familiale. Il nous amène à des modes de vie que nous pensons vouloir mais qui reflètent en fait l'organisation sociale dans son ensemble. La ruralité du XIX^e siècle, par exemple, ne pourrait se reconnaître dans ces façons de vivre. Notre législation monogamique s'inscrit parfaitement dans ces habitats. Par contre, nos pratiques sociales qui, par le divorce et l'union libre, s'ouvrent à la plurigamie se heurtent à ce type de logement. Les règles et normes immobilières qui régissent la construction immobilière contraignent très rigoureusement les praticiens (architectes, urbanistes, promoteurs, etc.) dans la conception de logements conformes au modèle type qui seul obtient les financements nécessaires. La structure du logement, et tout particulièrement dans les collectifs, est totalement déterminée par les normes techniques : type de carrelage, nombre de pièces, surface des pièces, chambre des parents, des enfants, type de cuisine, équipement sanitaire, etc. Un exemple historique intéressant des évolutions qu'a pu connaître ce secteur réglementaire a été théorisé par Le Corbusier qui, avec le mouvement moderne en architecture, a proposé par exemple l'ouverture des cuisines sur les séjours ou le développement de

¹⁸ Voir sur le site <https://aplacesegales.com> de la ville de Paris, le compte-rendu positif des ballades urbaines mais voir également l'étude très critique de Laure Ferrand « De l'injonction de participation à celle d'émancipation. L'exemple des marches exploratoires de femmes comme dispositif interrogeant l'idéologie de la participation à l'oeuvre dans les politiques publiques » dans Sabrina Bresson (Dir.) *Les déconvenues de la participation citoyenne. Ville, pouvoirs et légitimités*, Tours, PUF, 2020.

l'hygiène sanitaire. Mais les évolutions sont extrêmement lentes dans ce secteur peu sensible aux changements sociaux des pratiques familiales, notamment.

De même, si nous prenons l'exemple des équipements urbains, faire des jardins publics, des lieux de loisir, des espaces accessibles à tous, spatialisés, fait exister dans l'espace les normes de comportements différenciés selon le genre, l'âge ou le handicap. Les trottoirs abaissés permettent le passage des chaises roulantes, des valises et celui des poussettes d'enfants. Cela ne préjuge en rien de qui les utilise mais cela laisse entières les questions des discriminations à l'égard des handicapés ou des femmes. Ces améliorations montrent la volonté d'égalité de traitement entre toutes les personnes, elles inscrivent dans l'espace le respect des différences et donc la volonté de ces choix idéologiques et politiques. Elles ne visent aucunement à en modifier l'ordre. Certaines villes ont porté une attention positive aux projets innovants de constructions répondant étroitement aux besoins des familles monoparentales par exemple. C'est le cas de Vienne en Autriche, de Berlin ou de Vancouver au Canada. Mais ces projets restent isolés et dépendants des associations qui les soutiennent.

La ville, à travers les politiques qu'elle porte, signifie de façon manifeste les valeurs de la société qu'elle héberge en les matérialisant dans l'espace. C'est pourquoi elle est un outil performant pour renforcer la place respective des hommes et des femmes dans les sociétés selon les modèles idéologiques en cours.

On a voulu considérer la ville comme un lieu d'émancipation portée par les principes républicains de la modernité qui a modifié profondément le système des valeurs chrétiennes régissant le monde occidental. Mais, en fait, elle s'est inscrite dans une réalité collective dont elle n'a pas évincé les fondements. À l'agriculture, elle a substitué l'industrie puis à l'industrie, la tertiarisation financière parce que la production de richesses y était plus efficace. Elle a effacé la prégnance des conceptions chrétiennes pour les remplacer par celles du rationalisme scientifique, sans reconstruire de cohérence idéologique. Elle n'a guère repensé la différenciation sexuée et c'est essentiellement à travers les principes d'égalité que la morale moderne repositionne les rôles de sexe. C'est au nom de l'égalité que s'engagent les politiques de lutte contre les discriminations, dans les démocraties européennes, et c'est plutôt au nom de la liberté que se développent les politiques nord-américaines de libéralisme, par exemple. Les politiques publiques impulsent des choix idéologiques qui visent à faire évoluer les pratiques sociales en fonction de principes moraux partagés ou du moins majoritaires. Elles ne repensent pas fondamentalement les structures qui organisent la société autour de la production et de la reproduction et qui déterminent les normes de la sexualité et des genres. Un des exemples les plus significatifs de cette continuité réformatrice se lit dans les

orientations des politiques européennes. En matière de luttres contre les discriminations, comme pour ce qui concerne le développement urbain, ce sont des politiques du consensus, de bonnes pratiques, d'aménagements rationnels qui règlent aussi bien les « *smart cities* » que les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. Il ne s'agit nullement de relire les fondements idéologiques des Etats mais tout au contraire d'infléchir leurs pratiques vers des modes compatibles d'évolutions. Le « *gender mainstreaming* » européen laisse largement ouverts tous les choix idéologiques.

Il revient donc au politique, au sens le plus noble du terme, de déterminer les fondements de l'ordre social. C'est un programme essentiel que de savoir si l'intérêt commun doit primer sur l'intérêt individuel, si la transmission des biens doit rester dans des lignées communautaires consanguines, si le partage des ressources est la règle fondamentale de l'avenir de la planète ou si des élites économiques et techniques peuvent constituer des castes de droit, par exemple. Et c'est de ces orientations idéologiques que dépendent les normes des sociétés et les pratiques qui leur sont associées.

Conclusion

De ces constats et de ces remarques découle la nécessité de choisir dans l'ordre idéologique les pratiques collectives que l'on souhaite partager, car ces choix retentissent fortement sur les projets politiques que l'on peut porter. C'est le sens même des programmes politiques de partis. Les projets idéologiques des partis d'extrême droite par exemple sont fortement inscrits dans des logiques familialistes peu sensibles à l'indifférenciation sexuée. Les partis des démocraties libérales croisent plus ou moins leurs choix en matière de parenté avec les formes de l'efficacité économique qu'ils soutiennent. Les dictatures, quelle qu'en soit l'orientation affichée, renforcent les contraintes sur la sexualité en contenant la liberté individuelle pour favoriser la cohésion collective. Les mouvements alternatifs de notre siècle, que l'on relie souvent à des remises en question de la démocratie représentative et qui se caractérisent par une volonté de démocratie directe, développent des perspectives de tolérance à toutes les diversités, sans que l'on voie véritablement quels modèles familiaux, par exemple, pourraient constituer les soubassements des sociétés de demain. Les limites de la tolérance, le début de la marginalité, la légitimité des pratiques sociales ne sont que l'expression de contextes historiques, culturels et sociaux.

Dans les études sur le genre, les analyses portent le plus souvent sur les conséquences des choix politiques et organisationnels fondamentaux, sans nécessairement reprendre la réflexion sur l'ensemble des principes fondant l'ordre social.

S'il est juste d'être une femme au foyer au service de sa famille ou s'il est juste d'avoir une position sociale sans lien avec son sexe biologique, s'il est juste de vivre une sexualité non contrainte ou si des limites doivent être posées à la libido, si l'accès au bonheur individuel est un droit ou si l'inscription dans un collectif englobant est la règle, on peut avoir le sentiment que les femmes sont plus ou moins bien traitées. Si l'on considère que la construction sociale des genres est liée à un modèle économique nécessaire ou si ce modèle est en lui-même porteur d'injustices, les raisons des luttes que l'on mènera pour l'égalité ou l'équité de traitement des femmes et des hommes seront diverses et même plutôt contradictoires.

Les choix politiques fondateurs de l'ordre social doivent nécessairement être pensés si l'on veut se situer dans le débat sur les normes de genre. A en regarder les conséquences et à s'employer à les modifier, on ne perd pas son temps mais on ne se donne pas non plus les moyens de légitimer ses choix.

Une lecture du genre dans sa réalisation urbaine nous conduit à en ramener les normes à une organisation sociale globale dont les fondements ne peuvent relever que du politique. Non seulement le privé est politique mais toutes les normes de genre ne sont que l'expression de choix idéologiques qui sous-tendent tout l'ordre social. Il n'est donc pas surprenant que tout changement dans les représentations des genres intéresse et bouscule tous les niveaux de la société.

La spatialisation des normes de genre, en tant qu'expression d'un modèle idéologique, aide à comprendre la transversalité et la pérennité des rapports sociaux de sexe. En tant qu'elle s'inscrit dans le développement urbain, elle inscrit à grande échelle les ressorts des fonctionnements sociaux. Elle grossit la focale d'observation des chercheurs. C'est en ce sens qu'elle constitue un outil performant pour lire et décrire les strates des organisations sociales. Elle permet par exemple, dans le cas des discriminations de genre, de mettre en évidence que, si la libido est l'un des principes essentiels du fonctionnement des sociétés, le sexe biologique n'est que de peu d'importance, tout au contraire du genre qui est déterminé par les formes socialement légitimes des sexualités. Les sexualités sont les formes des contraintes que les sociétés font peser sur les individus pour se constituer en collectifs. Elles sont la conséquence des systèmes d'organisation sociale qui les produisent et les modèlent. La légitimité des sexualités dessine les contours des déviances et des évolutions qui font varier les normes de genre. Ces variations sont elles-mêmes évidemment liées à des contextes divers, historiques, culturels, économiques dont les politiques sont les cristallisations

conscientes. Le genre décrit les assignations historiques des rôles de sexe. La modernité n'en est qu'un moment qui met en lumière le caractère pérenne et résistant de la différenciation sexuée largement défavorable aux femmes.

Travailler, dans les politiques urbaines, à réduire les inégalités qui affectent le quotidien des femmes, c'est à la fois participer d'un système idéologique mais c'est aussi éclairer les fondements de tous les ordres sociaux qui seuls permettent la vie en société.

Les changements dans les rapports sociaux de sexe ne peuvent se situer que dans des perspectives radicales, au sens étymologique du terme. C'est probablement l'une des raisons des résistances des sociétés à ces changements, quels qu'en soient les porteurs.